

NOS MARCHANDS
DE FLEURS



A HUBERT KRAINS



DANS une contribution à l'étude des humbles, il ne peut être décemment question de ces somptueux étalages qui, sous forme de parterres variés, muguets rêveurs d'Allemagne, œillets multicolores de France et d'Italie, tulipes et jacinthes ornementales de Hollande, lilas odorants de Paris, violettes et mimosas aromatiques de Toulouse et de Nice, roses fraîches de Belgique, retiennent et charment le visiteur ou le flâneur déambulant par la ville. Dire qu'ils sont plus de cent (1) les magasins de fleurs auxquels l'agglomération bruxelloise doit partiellement

(1) Il y en avait un seul, au Passage, voilà environ quarante ans.

son air de luxe et de fête, objet d'envie pour plus d'une grande capitale!

Car c'est là un commerce très important, rémunérateur, certes, mais qui requiert des doigts de fées pour les merveilleuses architectures des gerbes, où chante, en strophes nuancées, le beau poème des corolles.

Quelques-uns de ses représentants les plus autorisés sont eux-mêmes producteurs; toujours est-il que tous recourent à l'étranger, directement et par l'intermédiaire des criées.

Maintes de nos grandes fleuristes — n'en rougissez pas, Mesdames — débutèrent à l'un de nos marchés publics, la Madeleine, aujourd'hui supprimé, ou la Grand'Place, ornée, de temps immémorial, de verdure et de fleurs. Là, du haut de sa tour, le Saint-Michel doré de l'hôtel de ville préside à cette fête des couleurs et des parfums.

Présentement, toute l'année, de huit heures du matin à la chute du jour, quinze graves marchandes (1) de fleurs coupées et presque autant de vendeurs de plantes ornementales continuent la tradition. Ils trônent dans leurs guérites d'osier, tandis que les filles claires du printemps rêvent sous l'égide tutélaire du parapluie familial gracieusement offert, dans un sourire, par l'ancien bourgmestre M. Buls, initiateur d'esthétique urbaine. Pour votre édification, ces fabuleux riflards, à l'emploi obligatoire, ont coûté quarante-huit francs pièce. Aussi, tous subsistent-ils, ce qui confirme un vieil adage de chez nous : « le cher est encore le meilleur marché ».

Ces commerçants sont naturellement taillables. En plus de la patente, ils payent une redevance journalière proportionnelle à l'emplacement occupé : de trente à cinquante centimes en

(1) La plus ancienne compte cinquante années d'exercice.

moyenne. Quant à leurs marchandises, ils les déposent dans les caves des maisons environnantes, moyennant un loyer mensuel qui varie de six à quinze francs. Une dizaine d'hommes de peine, en permanence, s'acquittent de ce soin et livrent à domicile. Pour sortir et rentrer les paniers de fleurs, ces malchanceux reçoivent cinquante centimes, de quoi « griller des sèches » à volonté; les courses sont parfois rétribuées par l'acheteur; plus généralement elles sont à la charge du fournisseur.

On le constate, les frais généraux, bien qu'il n'apparaisse pas, augmentent rapidement. Je ne parlerai des déchets que pour mémoire. Malgré cela, tout ce monde vit tranquillement, mais il vit, sans rien se refuser.

Sa douce quiétude est pourtant troublée à la veille des fêtes de Saint-Jean, de Saint-Joseph, de Saint-Pierre et surtout de Sainte-Marie. La Grand'Place est alors envahie par les horticulteurs, qui viennent y déverser leurs produits. Pendant quarante-huit heures, nul d'entre eux ne songe à quitter d'une semelle l'emplacement conquis. Le jeu, d'ailleurs, en vaut la chandelle : un fonctionnaire avisé estime à cent mille francs le montant des transactions opérées lors des 14 et 15 août. Retenez que toutes les places publiques participent à ces prodigalités sentimentales.

Dans ces conjonctures, le marché matinal est véhémentement bousculé. Il se tient alors place Sainte-Catherine, tout comme les dimanches et jours fériés, où les musiques subtiles des corolles font place aux musiques ailées des oiseaux, dans les volières des *mussches verkoopers* (1).

Qui ne sait aussi que le dimanche, les marchands de fleurs, tant campagnards qu'indigènes, opèrent dans les environs de la

(1) *Mussches verkoopers* : marchands d'oiseaux.

Bourse du commerce où, l'été, ils grouillent à ravir, au grand bonheur, vous pensez, des riverains récalcitrants.

*
* *

N'exerce pas qui veut la profession de marchand de fleurs sur le pavé de Bruxelles. L'autorisation ne s'accorde que contre des garanties de conduite et de moralité. A ce jour, cent vingt-cinq à cent cinquante en sont munis, dont un tiers d'hommes et le restant de femmes, toutes Bruxelloises, la plupart mariées (1).

Semblable effectif constitue une agréable aubaine pour la caisse communale, car les taxes sont élevées : un franc par semaine, trois francs par mois, huit francs par trimestre, vingt francs par an pour les vendeurs qui portent leurs marchandises dans des paniers; les colporteurs utilisant une charrette à bras payent le double. Les acquits, sous forme de minuscules tickets rectangulaires, sont collés sur des feuilles spéciales annexées aux permis de circulation (2).

N'oublions pas non plus les contraventions; elles tombent comme grêle. En effet, ces trafiquants doivent être continuellement porteurs de leurs plaques; ils ne peuvent ni stationner sur la voie publique ni accoster le client. Or, je vous le demande, que feraient-ils sans cela? Il en est, comme au boulevard

- (1) A Saint-Josse-ten-Noode : 24;
A Ixelles : 5;
A Saint-Gilles : 1.

(2)

DROITS IMPOSÉS AUX COLPORTEURS :

	Par jour.	Par semaine.	Par mois.	Par trimestre.	Par semestre.	Par an.
A Saint-Josse-ten-Noode :	0.25	—	—	—	—	—
A Ixelles :	—	—	1.50	—	—	—
A Saint-Gilles :	0.25	0.75	2.00	4.00	8.00	12.00.

Anspach, qui se font quotidiennement pincer trois et quatre fois.

A ce jeu, les amendes augmentent vite. Tant pis, si le délinquant ne dispose pas des fonds nécessaires à sa libération. La villégiature à Forest est alors de rigueur. Oh! c'est une villégiature sans charme, et les Silvio Pellico du pavé n'y font point de rêves féeriques! Bien entendu, j'en parle par ouï-dire. Rébarbative, mais accueillante tout de même, la prison des Minimes, voyez-vous, est maintenant désaffectée (1).

Il arrive aussi, en guise de récompense, vous le devinez, que les colporteurs doivent « rentrer » leurs plaques pour plusieurs jours. C'est, dans ce cas, le chômage forcé. A moins que de braver l'Autorité... O Crainquebille!

A ces ennuis et charges multiples s'ajoute encore le gardiennage des enfants, de ceux qui ne sont pas en âge d'école. Les autres peuvent se vautrer à l'aise dans le ruisseau, et ils n'y manquent pas. Figurez-vous que des mamans — toutes ne sont pas regardantes à ce point — ont une appréhension marquée pour ces utiles institutions dénommées crèches; les poupons, disent-elles, y sont trop nombreux et, partant, ne reçoivent pas tous les soins dont elles voudraient les entourer. Elles préfèrent donc payer cent sous par semaine à une voisine, et fournir la nourriture. Des colporteuses de contrebande s'en servent pour apitoyer les passants. La police ne peut immoler tout ce qui est gras!...

Si, d'aventure, vous désirez faire plus ample connaissance avec les *bloemen marchants*, rendez-vous dans les rues Sainte-Anne, des Navets, du Paradis, des Armuriers, des Bouchers,

(1) Depuis janvier dernier. On va la démolir, vraisemblablement en vue du percement de la rue Ernest-Allard.

des Quatre-Fils-Aymon et de la Betterave, dans les impasses Saint-Jacques, des Quatre-Livres, de Dieghem, de la Moutarde et dans toutes celles de la rue de Flandre.

Dame! il sied de se trouver à pied-d'œuvre.

Pour le surplus, le métier ne nécessite pas de vastes installations. Avec quelques vieux bidons étanches et de l'eau propre, on conserve l'invenu.

A l'approche des grandes fêtes, telle la Noël, ceux qui disposent d'une cave et... d'argent liquide, font avantageusement d'amples provisions qu'ils entretiennent dans du sable ou, comme la violette et le mimosa, à plate terre.

Tous s'approvisionnent à « America », aux « Halles centrales » *travaillant* exclusivement la fleur d'importation (mi-novembre-fin mars) et, de préférence, aux « Halles des producteurs (1) ». Constituée le 15 juillet 1900, cette société coopérative comprend actuellement onze cents membres, horticulteurs, viticulteurs et maraîchers de l'agglomération et de sa périphérie.

Jadis, les horticulteurs écoulaient leurs produits dans la Grand'Place et ses dépendances, directement aussi chez les grands marchands.

A ces trois criées que fréquentent tous les fleuristes du pays et les principaux restaurateurs, les arrivages ont lieu le matin (2). Les fleurs sont immédiatement triées et disposées

(1) L'ancienne maison Wygaerts, la première qui, voilà vingt-cinq ans environ, importa des fleurs du Midi, est devenue à présent la firme Moore et Rechsteiner. Cette crieë a momentanément suspendu la vente des fleurs.

(2) Pendant le dernier exercice social, le montant total des fleurs vendues dans ces trois criées s'élève, en chiffres ronds, à 884,000 francs. Dans cette somme, les « Halles des producteurs » interviennent comme suit :

Fleurs importées	fr. 113,931.55
Fleurs des associés	592,239.05
	fr. 706,170.60

en lots, par les soins d'un personnel nombreux et expert. La vente commence d'ordinaire à sept heures. Toutefois, un apprentissage de trois ou quatre jours s'impose pour suivre utilement le baragouinage des commissaires-priseurs, devenus par la pratique d'habiles appréciateurs.

Chaque marchand se fournit selon ses besoins, sans aucune entente préalable avec son voisin (1). C'est à qui achètera le plus beau lot et le plus avantageux, d'où, parfois, « enguirlandements » soignés. Cela n'empêche nullement la solidarité de régner dans la corporation.

L'hiver (de décembre à avril, époque où la campagne est abandonnée), beaucoup achètent pour dix ou quinze francs; le samedi, ils emmagasinent en conséquence. Des privilégiés ayant une clientèle fixe dépassent sensiblement ces chiffres. L'été, le trafic est réduit de moitié. L'amour des fleurs — symbolique pour certains — dénote un bon naturel, mais davantage un gousset garni.

Détail intéressant : le syndicat des producteurs accorde des remises de trois francs par mille; elles sont liquidées en juillet et en août. Certains palpent ainsi jusque quinze et vingt francs (2).

Assortis, les uns accourent aux stationnements : boulevards du Centre, gares du Nord et du Midi, portes de Schaerbeek, de Namur et Louise, rues de la Loi, Belliard, de la Madeleine,

(1) Ceux de la place Rogier font exception à la règle. Groupés par quatre, les hommes vont aux marchés et, à leur rentrée, préparent les bouquets pour le lendemain. Aux femmes qui, seules, sont autorisées à vendre des fleurs sur la place, est dévolu le soin plus délicat d'assurer la vente. Dans un carnet sont inscrites les recettes et les dépenses pour, le dimanche soir, partager loyalement les bénéfices réalisés.

(2) Les marchandes de la Grand'Place ont reçu, l'an dernier, de onze à cinquante francs.

Montagne de la Cour et du Châtelain, places Madou, Saint-Josse, de Louvain, Sainte-Gudule, Sainte-Croix et Sainte-Catherine, aux environs de la Bourse et du Passage, ainsi qu'aux principales stations des tramways (1); ils y rassemblent fébrilement leurs bouquets, tout en guignant le client matinal; bon nombre rentrent au logis, trient leurs emplettes, les disposent dans un grand panier à anse entouré de journaux et, vers dix heures, se transportent au champ de bataille.

Tous s'y maintiennent, selon les endroits, jusqu'à sept et huit heures. Quand midi a sonné, ils vont, à tour de rôle, casser une croûte dans un établissement proche, quitte, le soir, à satisfaire aux récriminations de leur estomac. Aux boulevards du Centre et aux abords des théâtres, les marchandes sont souvent, vers les six heures, relayées par leurs maris. Car, dans les cafés de nuit (2), les affaires marchent jusqu'au petit jour. Les fleurs, à ce moment, sont hors de prix.

Des gourgandines ont même intérêt à provoquer les générosités. Combien d'entre elles rejettent adroitement dans le panier du vendeur les sélams dont on les a chargées!

(1) Anciennement, c'est à la rue Royale et dans les environs du Parc qu'opéraient les jolies bouquetières.

(2) L'ordonnance de police de Bruxelles, du 1^{er} juin 1827, portait :

« ARTICLE 79. — La cloche de retraite continuera à être sonnée à onze heures et demie du soir, depuis le 1^{er} octobre jusqu'au 31 mars, et à minuit, depuis le 1^{er} avril jusqu'au 30 septembre.

» ARTICLE 80. — Il est expressément défendu à tous aubergistes, cafetiers, cabaretiers et généralement à tous ceux qui vendent en détail, vins, bières, eaux-de-vie, genièvre, boissons ou liqueurs quelconques, d'en vendre ni d'en débiter pour être bus dans leurs maisons, après l'heure indiquée par la cloche de retraite fixée à l'article précédent, à peine d'amende et de trois jours d'emprisonnement, séparément ou cumulativement, tant à charge de l'aubergiste, cabaretier, etc., que des personnes ne faisant pas partie de leur ménage, qui seront trouvées dans leurs maisons.

» Cette défense n'est pas applicable aux personnes étrangères à la ville, logées chez eux et dûment inscrites sur leur registre de logement. »

En temps ordinaire, les prix sont établis d'après le marché. Elles pullulent néanmoins, vous le soupçonnez, les « poires » exploitables et exploitées.

Évidemment, il est des tours de métier. C'est ainsi que d'un « plateau » de roses — il en comprend quatre-vingt-seize à cent quarante-quatre — les colporteurs font plus de huit à douze bouquets. Une secousse adroite, du feuillage et de la mousse pour combler les interstices, telle est la recette. Il arrive également, les magasins guignant les plus belles plantes, que les tiges sont trop courtes. Prestement, sans sourciller, on les entortille d'un mince fil de fer; un peu de fougères masque l'opération. Qu'importe, pense congrûment le bouquetier, les roses ne sont-elles pas éphémères?

Quatre ou cinq marchands et marchandes fréquentent régulièrement la kermesse de Messine (1) : c'est la fête du printemps qui se célèbre à Mons ordinairement le 25 mars, le 2 avril cette année, et le traditionnel « marché aux fleurs » qui, le vendredi saint, fait florès à Tournai. Au carnaval, d'autres, flanqués d'aides, vont débiter successivement des monceaux de

(1) De même que la plupart de nos kermesses, la ducasse de Messine a une origine religieuse. D'après l'intéressant mémoire de M. L. Devillers sur la paroisse de Saint-Nicolas en Bertaimont, un pèlerin, sans doute un Montois dont la tradition n'a pas conservé le nom, ayant visité l'église de Notre-Dame à Messine, rapporta de ce pèlerinage une copie de l'image de la Vierge qui était honorée dans ce sanctuaire. Placée d'abord sur le cimetière de Bertaimont, elle fut ensuite installée dans le chœur de l'église. Le 12 mars 1624, l'archevêque de Cambrai fonda une confrérie sous le vocable de Notre-Dame de Messine. Plus tard, une association des meilleurs musiciens de Mons la choisit pour patronne, s'adjoignit à la confrérie et s'engagea à chanter la messe en musique aux fêtes de la Vierge et tous les samedis de l'année.

Dès le commencement du xvii^e siècle, Notre-Dame de Messine fut le but d'un pèlerinage très suivi qui continua après la démolition, en 1674 et 1799, du temple de Bertaimont et le transfert de la paroisse dans l'ancienne église des Frères mineurs et des Récollets, où elle existe encore à présent.

La confrérie de Notre-Dame de Messine célébrait sa fête principale le 25 mars, jour de l'Annonciation. L'église était alors fréquentée par les bourgeois et les

« cotillons (1) » à Binche, La Louvière, Morlanwelz, Haine-Saint-Pierre, Tubize, Charleroi et Maubeuge. Ils reviennent de ces tournées avec de plantureux bénéfices (2).

Aussi, s'en paient-ils des tranches et des tranches ! Rendons-leur cet hommage : nos marchands de fleurs sont bruxellois avant tout ; ils adorent leur pétillante cervoise, les franches ripailles, les bruyantes kermesses, les excursions en bandes et le reste.

A ces fins, les colporteuses, principalement, constituent entre elles des caisses d'épargne qui n'ont que de lointains rapports avec la caisse de la rue Fossé-aux-Loups. Quand donc les tirelires le permettent, *volle gaze*. La chronique des faits divers ignore les horions des retours. Cela cimente, paraît-il, les sentiments. Leurs « hommes » n'ont pourtant pas trop de raisons de se lamenter. Peintres, charbonniers, hommes de peine, que sais-je, ils n'idéalisent ordinairement pas l'activité et la sobriété. Mais voilà, ils sont les maîtres, et s'empressent de le rappeler au bon moment. Que voulez-vous ? Les Dames de Saint-Vincent de Paul sont tellement bonnes ; elles s'apitoient si volontiers ! Le bureau de bienfaisance n'a pas non plus des yeux d'Argus.

Négligeant les gains exceptionnels, un marchand à la hauteur

étrangers. Des marchands forains et autres s'établirent aux environs du temple. De là une sorte de foire ou de ducasse qui attirera bientôt toute la population de Mons.

Lorsque le 25 mars tombait dans la quinzaine de Pâques, la ducasse de Messine était ajournée au deuxième lundi après Pâques.

On peut dire que cette fête printanière est à Mons ce que le Longchamps est à Paris.

Mais les vieux Montois regrettent les flans, les tartes à l'kérette et les rossignols que le goût du luxe a détrônés.

(1) Petits bouquets de violettes.

(2) Quelques-uns vont faire la saison à Ostende. Pour vendre à l'intérieur de certains grands établissements publics, ils payent aux tenanciers une redevance déterminée.

gagne, l'hiver, de huit à dix francs par jour; l'été, de cinq à six. On rencontre des veinards qui connaissent des recettes autrement dédommageantes. Il y a cependant chômage forcé, en cas de « drache » nationale et de non-arrivages.

Par malheur, les deux dernières saisons ont été défavorables à ces brelandiniers. Le deuil de la cour les a d'abord éprouvés. L'exposition a ensuite vidé les escarcelles, — on l'assure du moins de tous côtés, — semant la désolation jusqu'où vous voyez.

Et de penser à cet abandon, je cède à une douce mélancolie qui, lentement, me remémore la délicieuse mélodie de Gounod : *Donne-moi cette fleur*.

Dites, vous la rappelez-vous?

Donne-moi cette fleur meurtrie
Entre ta ceinture et ton cœur!
Je la veux triste et sans couleur,
Donne-la-moi pâle et flétrie!

Ni la rose, éternelle fée,
Ni ce lys qui vient de s'ouvrir
Ne valent le dernier soupir
De la pauvre fleur étouffée.

Doux échange qui ravit l'âme!
La femme a gardé dans son cœur
Le plus doux parfum de la fleur.
La fleur, le parfum de la femme.



Deuxième série



L'ÂME DES HUMBLES

PAR

LOUIS BANNEUX

Croquis d'Aug. Donnay et de F. Gailliard



- - - BRUXELLES - - -
- J. LEBÈGUE & C^{ie} -
- LIBRAIRES-ÉDITEURS - -
- 36, RUE NEUVE, 36 - -
- - - - - PARIS - - - - -
LIBRAIRIE GÉNÉRALE
- DES SCIENCES, DES ARTS -
- ET DES LETTRES - - -
- 5, RUE DANTE, 5 - -

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
I. — LE MESSAGER	I
II. — NOS MARCHANDS DE FLEURS	45
III. — LE COMMISSIONNAIRE.	59
IV. — L'ÉCORCHEUR D'ARBRES	71
V. — LE RÉMOULEUR	87
VI. — LE MARCHAND DE COCO.	97
VII. — LE BRACONNIER	105
VIII. — LE REMPAILLEUR	125
IX. — LES POISSONNIERS AMBULANTS :	
GEERNOT EN KRABBO	139
PALING	151
HOLLANDSCHE HARING	159
X. — CROUSTILLONS, GOZETTES ET BEIGNETS	165
XI. — LES CHEVALIERS DU FOUET	175
XII. — LE RÉTAMEUR	219
XIII. — L'INSTITUTEUR	229

